

Douze ans après la résolution majeure de l'ONU sur les femmes dans les conflits armés, une coalition d'ONG souligne que sa mise en œuvre laisse encore à désirer. « Dans la plupart des situations, aucune action n'a été menée ». Le rapport du Groupe de travail d'ONG (NGOWG) sur les femmes, la paix et la sécurité est assez clair.

En adoptant le 31 octobre 2000 sa [résolution 1325](#), le Conseil de sécurité des Nations Unies faisait entrer la dimension de genre au cœur de son mandat : l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité. Cette résolution insiste sur la prise en compte de l'impact des conflits armés sur les femmes, mais aussi la nécessité de leur « participation accrue » dans la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix.

Mais douze ans après, elle est loin d'avoir répondu aux attentes. Le rapport du NGOWG, publié voilà un mois, relève certes des progrès, surtout dans les textes ; mais les mesures prises sur le terrain sont encore souvent déconnectées des bonnes résolutions.

Le document de 180 pages ([ici en anglais](#)) se penche sur un ensemble de thématiques relatives à la résolution 1325 et observe 30 situations de conflits dans le monde. Il analyse également différents rapports, discours présidentiels et résolutions, en évaluant à quel point les engagements de la résolution ont été tenus.

Des textes au terrain

La résolution 1325 actait la reconnaissance que « les droits des femmes ne sont pas secondaires, mais au cœur du mandat du Conseil de sécurité », souligne le NGOWG, pour qui « le défi est désormais de démontrer un réel engagement à l'égard de ces obligations, en s'assurant qu'elles ne se contentent pas de rester sur le papier ».

Si le Conseil de sécurité veut respecter son mandat sur la paix et la sécurité internationale, il doit répondre aux « graves contradictions » identifiées dans le rapport, souligne Sarah Taylor, sa coordinatrice exécutive.

Dans les situations en cours, cela doit ainsi se traduire concrètement, explique-t-elle : soutenir la participation des femmes dans le processus de paix au Mali ; s'assurer que les droits des femmes sont inclus dans le suivi des questions des droits humains en Syrie ; ou encore superviser et appuyer les réformes des secteurs de la sécurité et des institutions judiciaires en Côte d'Ivoire, pour éviter l'impunité des crimes contre les femmes.

Parmi les points de satisfaction relevés par le NGOWG, les rapports du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon sur l'Afghanistan, la République centrafricaine ou Haïti sont des exemples qui prennent en compte l'ensemble du spectre couvert par la résolution 1325.

En revanche, « les rapports sur la situation en République Démocratique du Congo se concentrent sur une thématique unique », déplore le groupe d'ONG. « S'ils portent leur attention sur les violences sexuelles, ils négligent la perspective de genre sur les autres points clés, comme la participation active et égale des femmes à la construction de la paix ». De même, les références aux femmes dans les rapports sur le Liban ou le Golan se limitent aux abus sexuels.

Pire encore, les rapports sur la situation en Irak, en Syrie ou sur le conflit Israélo-Palestinien ne prennent en compte ni la protection des femmes, ni le rôle qu'elles pourraient jouer dans la prévention des conflits et les processus de paix. Les rapports sur la Bosnie-Herzégovine sont également caractérisés par l'absence totale de considérations de genre.

Sous-représentation des femmes, à l'ONU aussi

Le Conseil de sécurité doit se réunir à la fin de cette semaine pour discuter de ce sujet, sous l'égide de l'ambassadeur Hardeep Singh Puri, représentant permanent de l'Inde aux Nations Unies. C'est un autre Indien, Anwarul K. Chowdhury, qui présidait la réunion du Conseil de sécurité en 1990 et a été le premier défenseur de la résolution 1325. Il n'a cessé depuis d'attirer l'attention sur « les contributions non reconnues, sous-utilisées et sous-évaluées des femmes à la prévention des conflits, la construction de la paix et l'engagement des personnes et des sociétés à vivre en harmonie ».

Lors d'un discours à l'occasion du 10ème anniversaire de la résolution, il insistait : l'élément clé de la résolution 1325 est la participation, par laquelle les femmes peuvent contribuer aux prises de décision et permettre ainsi de modeler des sociétés dans lesquelles la violence contre les

femmes n'est plus la norme.

Selon Sarah Taylor, la réunion du Conseil de sécurité, le 30 novembre, « sera l'occasion pour les États membres de s'appuyer sur les informations de notre rapport, et sur les messages que nos collègues de la société civile ont fait passer la semaine dernière à l'ONU ».

« Les femmes sont sous-représentées aux postes d'influence au Conseil de sécurité », souligne par ailleurs la coordinatrice du rapport quand on l'interroge sur la place des femmes au sein même de l'ONU. « La présence de davantage de femmes à ces postes enverrait un message important à la communauté internationale sur le droit des femmes à participer aux plus hauts niveaux de prise de décision sur les sujets relatifs à la paix et la sécurité ».

Selon elle, toutefois, ce n'est pas qu'une question de haut niveau. « La sous-représentation à ces postes est le signe de la sous-représentation des femmes à tous les niveaux de décision ». Ainsi, au sein du système onusien, il n'y a tout simplement pas assez de femmes, et pas assez de soutien à leur participation, pour s'assurer qu'elles atteignent les plus hauts postes.

« Mais au final, ce n'est pas uniquement aux femmes de prendre garde à la mise en œuvre des engagements sur les femmes dans les situations de conflits. C'est la responsabilité des femmes et des hommes qui prennent les décisions, et cela doit être au cœur des priorités de l'ensemble des 193 États membres. »

Source: [IPS-Inter Press Service](#)